



vue extérieure, photo numérique

ENVIRONNEMENT

Vif succès des points d'apport contrôlés pour les biodéchets sur les 7 communes pilotes

Publié le 17 janvier 2020

Faciliter le tri des biodéchets

Répondre aux problématiques du tri sélectif

Capacité de stockage des biodéchets insuffisante, délai entre deux collectes, propreté, accessibilité, non-respect du règlement d'entrée et sortie des conteneurs, ou encore coût de fonctionnement... autant de problématiques auxquelles la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite répondre. Ainsi, afin de rendre le tri des biodéchets moins contraignant et de réduire la quantité de déchets résiduels, l'intercommunalité a mis en place des points d'apport contrôlés pour les biodéchets sur 7 communes pilotes.

7 communes ont participé à l'expérimentation

Durant l'été 2019, les habitants des cœurs de villages de Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian, ont vu sortir de terre ces nouveaux points d'apport collectifs. La communauté de communes a investi 25 000 € dans le cadre de cette expérimentation, permettant la mise en place des 8 conteneurs (dont 2 à Saint-Jean-de-Fos), ciblant quelque 497 habitations.

Des points d'apports pour faciliter le tri

Harmonieusement intégrés dans le paysage urbain, ils sont contrôlés à l'aide d'un système de trappe avec badges d'accès individuels. Ils s'accompagnent de nouveaux modulos à roulettes pour faciliter le transport des déchets depuis l'habitation.

Point d'étape de l'expérimentation

En novembre 2019, un bilan d'étape a été réalisé. Il démontre que la phase de test s'avère concluante, avec une utilisation des conteneurs par 80 % des personnes dotées, plus de 3 tonnes de biodéchets collectés en 4 mois, et un tri de très bonne qualité.

Ce vif succès pousse la communauté de communes à étendre le dispositif en 2020, avec bientôt des points d'apport supplémentaires pour la production et l'enfouissement de nouvelles méthodes, sans notamment les déchets résiduels.

Plus d'information auprès de nos ambassadeurs du tri de la Vallée de l'Hérault : 04 67 57 65 63 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

PRÉCÉDÉ

≡ RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HERAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS